Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 21/10/2025

Délibération N° 041/25

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Le 28 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Antoine MICHEZ, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas – Emprunt globalisé 2026.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que depuis maintenant plusieurs années, le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas effectue sur notre Commune certains travaux relatifs à l'aménagement et à la sécurisation de voies, chemins ou espaces publics,

CONSIDERANT que pour 2026, le programme de travaux a été estimé à 130 000 €,

CONSIDERANT que celui-ci sera consacré aux chemins communaux, ainsi qu'aux voiries du Village, notamment celles qui ont subi d'importantes dégradations, et pour lesquelles le Grand Narbonne n'interviendra pas sur les réseaux humides, durant ce mandat,

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04125-DE

CONSIDERANT que pour financer ces travaux, la Commune peut demander au Syndicat de Voirie de faire un emprunt pour son compte,

CONSIDERANT que le remboursement de cet emprunt se ferait par fiscalisation ou bien par budgétisation,

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'emprunt 2026 et sur les modalités de son remboursement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 14 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA et Patrick SEYFRIED)** :

- **Demande** au Syndicat de Voirie de réaliser un emprunt de 130 000 € afin de financer les travaux du programme 2025,
- **Décide** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation,
- **Autorise** à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 21/10/2025

Délibération N° 042/25

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Le 28 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Antoine MICHEZ, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Renouvellement de la canalisation de refoulement d'eaux usées, allant de la Cave Coopérative à la Lagune – Convention portant autorisation de travaux, à conclure avec la Cave Coopérative « La Languedocienne et ses Vignerons ».

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que La Cave Coopérative « La Languedocienne et ses vignerons », a décidé de renouveler la canalisation de refoulement d'eaux usées, depuis la Cave Coopérative, jusqu'aux bassins de lagunage,

CONSIDERANT que la partie urbaine du tracé actuel sera remplacée, notamment celle qui emprunte le Rozé,

CONSIDERANT que ces travaux, qui seront réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage privée, concerneront une partie de la voirie communale, mais aussi certains tronçons de voirie départementale,

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04225-DE

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention portant autorisation de travaux, doit être conclue entre la Cave Coopérative et la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **à l'UNANIMITE :**

- **Approuve**, dans le cadre de l'Opération visant au renouvellement de la canalisation de refoulement d'eaux usées, allant de la Cave Coopérative à la Lagune, la convention portant autorisation de travaux, telle que présentée précédemment,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 21/10/2025

Délibération N° 043/25

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Le 28 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Antoine MICHEZ, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Abrogation des Délibérations 026/25 et 038/25, du 14 Avril 2025

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que par Délibération 026/25, en date du 14 Avril dernier, le Conseil a approuvé les modalités d'attribution d'un cadeau, à l'occasion du départ à la retraite d'un agent,

CONSIDERANT que par courrier en date du 11 Juin 2025, le contrôle de la Légalité nous demandait de modifier ces conditions, estimant que le montant était trop important, et que la délibération ne comportait pas suffisamment de précisions quant à son objet et à la qualité du bénéficiaire,

CONSIDERANT que sous couvert de Monsieur le Maire, une autre délibération a été prise et rattachée à la même séance du Conseil Municipal, par laquelle, seules les précisions sollicitées ont été apportées dans cette nouvelle délibération, tenant compte du fait que la dépense correspondante, avait déjà été mandatée,

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04325-DE

CONSIDERANT que par un deuxième courrier en date du 15 Septembre, le contrôle de Légalité nous demande d'abroger ces deux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 15 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA)** :

- **Décide** d'abroger les Délibération 026/25 et 038/25, en date du 14 Avril 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04425-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 21/10/2025

Délibération N° 044/25

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Le 28 Juillet 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, François IZARD, Antoine MICHEZ, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Françoise MILLAUD, procuration à Elisabeth BEFFY ; Stéphane MOUCHARD, procuration à Gérard LETEISSIER ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE.

Absents : Julien COACOLO, Macha CASTEL et Denis MEURET

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Déploiement du réseau bas-débit sur le Département de l'Aude – Convention d'hébergement pour l'installation d'équipements techniques, à conclure avec le SYADEN

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que dans le cadre du déploiement d'un réseau bas débit sur le Département de l'Aude, le SYADEN, en tant que porteur de ce projet, a décidé de créer un réseau radio de type LoRaWan,

CONSIDERANT que La Société ALSATIS RESEAUX a été mandatée par le SYADEN, afin de réaliser ce déploiement sur le terrain,

CONSIDERANT que pour ce faire, il est nécessaire que le prestataire puisse déployer certains équipements techniques, notamment des antennes de réception/émission, positionnés dans des bâtiments communaux judicieusement choisis,

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 06/11/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20251028-DELIB04425-DE

CONSIDERANT que les conditions d'occupation de ces locaux communaux, sont définies dans une convention d'hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 14 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA) :**

- **Approuve**, dans le cadre du déploiement du réseau bas-débit sur le Département de l'Aude, la Convention d'hébergement pour l'installation d'équipements techniques, à conclure avec le SYADEN,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)